Rezé

Le stationnement à Pont-Rousseau

au 01/04/2023

CHIFFRES CLÉS

1023 places de stationnement payant

dont **363** places gratuites
les 30 premières minutes

LÉGENDE

- Zone orange (payante)
- Zone jaune (payante)
- Zone bleue
- Arrêt minute
- Parking public
- Parking privé
- Parking relais Tan
- Station Bicloo
- Tram
- Chronobus
- Voie ferrée

LES ZONES GRATUITES

ZONE BLEUE : sur présentation d'un disque derrière le pare-brise du véhicule.
La durée de stationnement autorisée est de 15 ou 30 minutes.

ARRÊT MINUTE : limité à 15 minutes.
Une borne lumineuse détecte le véhicule.

LES ZONES PAYANTES

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h

Les détenteurs d'une carte réservée aux personnes à mobilité réduite ne sont pas soumis au stationnement payant.

ZONE ORANGE

Rue de la Gare, rue G. Barbeau,

15min	0,30 €	2h	3,40 €
30min	0,80 €	3h	5,50 €
1h	1,70 €		

Stationnement sur voirie		Place du 8-Mai-1945 Parking Barbonnerie	
15min	0,30 €	-30min	Gratuit
30min	0,70 €	1h	1,30 €
1h	1,30 €	2h	2,70 €
2h	2,70 €	3h	5,10 €
3h	5,10 €		

LES ABONNEMENTS

Stationnement résidentiel (2 véhicules maximum par habitation) **Renseignements et souscription d'un abonnement auprès de NGE : 02 51 84 95 70.**

- Forfait annuel : 170 € par véhicule
- Forfait journalier : 1,50 € par véhicule

Les résidents des voies limitrophes peuvent souscrire un abonnement.

Stationnement professionnel (véhicules professionnels et salariés)

- Professionnels mobiles : 0,80 €/h
- Forfait annuel : 380 € par véhicule
- Forfait annuel secteurs santé et social : 250 € par véhicule

Une tarification sociale est mise en place selon le quotient familial
Renseignements auprès de NGE : 02 51 84 95 70.

Document non contractuel. Représentation synthétique.

RAPPEL
Des contrôles réguliers sont effectués sur la commune. Le non-respect de ces règles entraîne l'établissement d'un forfait post-stationnement de 40 €.

reze.fr